



## Le Linky d'ERDF, c'est l'arnaque du siècle ... tous les deux mois !

NEXT-UP ORGANISATION 04 12 2012

Le 28 septembre 2011, Eric Besson, ministre de l'Énergie avait annoncé officiellement la généralisation du compteur Linky d'ERDF qui sera imposé à tous les Français.

Depuis c'est Delphine Batho la nouvelle Ministre de l'Énergie et de l'Écologie qui [reprend le projet](#) et souhaite faire aboutir le déploiement des 35 millions de compteurs Linky à compter de 2013.

En ce qui concerne le financement estimé en première approche à 4,3 milliards d'euro qui n'avait pas été bouclé à l'époque, l'affaire vient d'être clairement entendue, le surcoût sera répercuté sur la facture du consommateur via la création d'une taxe supplémentaire sur le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Cela ne peut pas être plus direct en période de crise, même Eric Besson n'avait pas osé, ... c'est tout dire!

En tout état de cause l'annonce de la généralisation faite par Delphine Batho est en [contradiction totale avec les clauses de la Directive Européenne 2009/72/CE, c'est un scandale politico-économique](#).

### Économie d'énergie illusoire des lampes dites basse consommation - LFC et arnaque des ménages :

Néanmoins il existe un autre aspect concernant le comptage du compteur Linky qui est totalement occulté par ERDF/EDF et les pouvoirs publics, c'est celui de l'énergie active, réactive et apparente, il impacte déjà directement le montant des factures des 360 000 consommateurs français Lyonnais et Tourangeaux équipés de Linky. Ces consommateurs payent une augmentation variable sur leurs factures en fonctions de leurs appareils, ceci sans qu'ils ne s'en rendent compte car c'est presque impossible à discerner.

Concrètement ERDF/EDF s'est bien caché de dire la vérité sur cette subtile "nouveau" pour les consommateurs, ceci pouvant s'apparenter à une arnaque, car avec le Linky le consommateur va maintenant payer l'énergie réactive pour la puissance délivrée en kVA, ce qui n'était évidemment pas le cas avec le compteur actuel (kW).

### Quel est le "mécanisme" qui va provoquer une augmentation indécélable sur la facture des ménages ?

**Le compteur Linky délivre une puissance en kVA (kilo Volt Ampère), ce qui est très différent au désavantage du consommateur par rapport aux abonnements et factures en kW (kilo Watt) du compteur et disjoncteur actuel.** Pour bien comprendre la subtile arnaque d'ERDF, détails techniques [\[dossier\]](#).

En réalité il existe plusieurs problèmes majeurs provenant des lampes LFC, moteurs, etc ... qui ne sont pas étalés sur la place publique concernant l'énergie dite réactive.

[Les lampes traditionnelles dites à incandescences ont un cosinus  \$\phi\$  \(phi\) proche ou égal à 1](#) donc leur puissance réactive est nulle, alors que [les LFC ont un cosinus  \$\phi\$  voisin de 0.6](#) qui est une valeur très inférieure à la valeur de 0.8 en dessous de laquelle EDF le principal fournisseur d'énergie électrique en France facture un supplément notamment à tous ses clients industriels.

La création par les LFC d'énergie réactive réduit fortement non seulement les économies d'énergie, voire annihile totalement celles-ci, de plus elle génère en sus une forte augmentation des pertes en lignes, etc ... En fonction du retrait des points de ventes des ampoules à incandescences, les consommateurs sont devenus captifs d'un marché colossal, il faut savoir qu'à terme la France disposera d'environ un milliard de lampes LFC. En conséquence sur cet aspect précis, au final, il est possible d'affirmer que la généralisation de l'utilisation de plus d'un milliard des LFC dans les 35 millions de foyers français peut s'avérer partiellement ou totalement contreproductif en terme global d'économie d'énergie [\[non inclus la hausse de la facture chauffage\]](#).

**En sus, avec le Linky la souscription d'un abonnement (contrat) supérieur plus onéreux sera nécessaire pour certains consommateurs pour compenser cette perte de puissance délivrée :** En effet, dans le comptage actuel, ce qui limite la puissance souscrite chez le consommateur et coupe la fourniture d'électricité en cas de dépassement c'est le disjoncteur différentiel placé en aval du compteur électrique. Le disjoncteur est un appareil qui a deux modes de fonctionnement de coupure : magnétique et thermique.

Dans le cas d'une surcharge c'est l'effet thermique qui est important.

Par définition, un effet thermique présente une certaine lenteur dans son temps de réaction.

Les disjoncteurs sont normalisés et réglés afin de couper en principe un courant à la valeur de 1,45 fois leur intensité nominale ceci en 1 heure maximum, mais cela peut se produire beaucoup plus rapidement, la coupure basse ne devant pas être inférieure à 1,13 fois l'intensité nominale.

Actuellement une surcharge de quelques minutes n'a souvent aucun effet et ne provoque pas de coupure chez le consommateur, ceci en fonction de l'abonnement souscrit, ce qui ne sera plus le cas avec le Linky.

**Concrètement prenons l'exemple courant qui concerne des millions de français** ayant souscrit une puissance d'abonnement de 18 kW (18 000 W), leurs disjoncteurs étaient réglés (calibré) à **90 Ampères** par EDF, ce qui donne au final une puissance réelle disponible suivant la formule  $P=UI$  soit  $230 \times 90 = 20\,700$  VA soit 20,7 kVA.

Avec le Compteur Linky, c'est totalement différent, puisque l'abonnement équivalent à la puissance réellement délivrée sera limité à 18 kVA (18 000 VA) ce qui donnera au final une puissance d'ampérage effective inférieure suivant la formule d'école de  $I$  (Intensité) =  $P/U$  soit  $18\,000 / 230 =$  **78,26 Ampères.**

Ce chiffre qui est la réalité exacte de la puissance effective délivrée par le compteur Linky est donc très différent du compteur et disjoncteur actuel qui dans l'exemple ne coupait la fourniture d'électricité qu'à 90 ampères. Maintenant Linky coupe automatiquement à la valeur de 78 ampères !

**Pour une équivalence de consommation de courant électrique, maintenant avec le Linky les ménages vont devoir payer un important supplément, ceci sans qu'ERDF/EDF n'augmente le tarif de l'électricité !**

Conséquences directes en sus de la surfacturation, d'abord des manipulations pour faire remettre le courant, ce que le consommateur se serait bien passé, mais surtout pour une grande majorité des consommateurs qui ne peuvent réduire leur consommation électrique ou qui possède des appareils avec des moteurs électriques ou des lampes dite à économie d'énergie LFC (cosinus phi oblige !) il y aura **obligation de souscription** d'un nouvel abonnement plus onéreux ayant une puissance supérieure ou passer du monophasé au triphasé, donc de facto encore en sus, une augmentation tarifaire imposée pour la nouvelle facture d'électricité du consommateur !

Clairement ceux qui possèdent des moteurs électriques asynchrones (régénération piscine, appareils domestiques, etc ...) et des LFC vont voir leurs factures d'électricité s'envoler avec le compteur Linky pour se mettre en conformité, en fonction du cosinus phi ( $\phi$ ) !

Globalement et en finalité, avec une nouvelle pollution environnementale [radiative imposée](#) dans toutes les pièces de leurs appartements [\(exemple chambre\)](#) qui va contribuer à la dégradation générale de l'état de santé de toute la population et en consommant moins d'énergie, notamment en ayant dépensé beaucoup d'argent pour l'achat de lampes basse consommation, **tous les ménages vont devoir payer plus à ERDF/EDF avec le Linky !**

**Imaginez ce que vont rapporter en surfacturation 35 millions de compteurs Linky par mois à ERDF/EDF ? 1 seul euro = 35 millions d'euros, alors c'est donc bien tous les deux mois l'arnaque du siècle sur le dos des consommateurs des actionnaires de la Société Anonyme ERDF filiale à 100 % de la Société Anonyme EDF !**

---

**Réagissez :** - Les outils de l'action Nationale Refus du Linky [\[Dossier click\]](#)

- Gratuit : formulaire de commande des autocollants PVC de Refus du Linky [\[PDF click\]](#)